



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
du 22 septembre 2017**

**Etaient présents:** Mme BARBEYRON, M. DAGNEAU, M. DELERUE, M. DUCOURTIEUX, M. ERTLE, Mme GAILLARD, M. GARRIGUES, Mme GIACOMOTTO-CHARRA, M. JAOUHARI, M. KATUSZEWSKI, M. LEEMAN, Mme LAVILLE, Mme LOPEZ, M. MOYON, M. SIMON, M. PARELLO, M. PICHON, Mme TA QUANG, M. JULIEN, Mme VELASCO-GRACIET,

**Etaient représentés:** Mme BUJAN, M. COUDERCHET, M. DUTHOIT, M. FITAMANT, Mme GOTTELAND, M. GOUVARD, Mme HUMBERT, Mme JAECK, M. MARTINEZ, Mme PARTENSKY, Mme REVILLON, Mme WALLIG-NEGRE.

**Etaient invités:** Mme CAILLOT, M. DANÈDE, Mme DUPUY, Mme GOT, Mme LAWRENCE, Mme MATHON, Mme MAZENC, Mme MENDIBOURE, M. MERPILLAT, *représentant de M. le Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Recteur d'Académie de Bordeaux,-Chancelier des Universités d'Aquitaine*, M. PERAUD, M. RAMBAUD

➤ Mme la Présidente de l'Université Bordeaux Montaigne ouvre la séance à 09H10.

**Point n° 1 – Déclaration de l'intersyndicale relative aux contrats aidés**

Mme Lopez demande à aviser le CA d'une prise de position de l'intersyndicale de l'Université Bordeaux Montaigne concernant la situation des personnels en contrats aidés.

Elle lit en séance la déclaration suivante:

*« Suite à l'annonce mi-août du gouvernement Macron de réductions drastiques de recrutement en CUI (contrat unique d'insertion - contrats aidés), l'Université Bordeaux Montaigne est contrainte à la fois de stopper le recrutement de ces contrats et de ne pas renouveler ceux en cours.*

*Le 31 août 2017, l'établissement a reçu la notification officielle via pôle emploi.*

*Il a fait des choix, sans informer les **organisations syndicales par la convocation d'un CT exceptionnel début septembre.***

*Plusieurs services sont impactés plus particulièrement la **DPIL et le SCD.***

*Pour la DPIL, le recours au service d'une entreprise privée de ménage, c'est-à-dire **une externalisation partielle** a été décidée ; l'appel d'offre est en cours ou va être lancé.*

*Cette situation a des conséquences dramatiques sur la vie des collègues concernés qui ont été informés du non renouvellement de leur contrat à leur retour de vacances.*

*Les organisations syndicales n'ayant pas été concertées, elles n'ont pu informer, conseiller, rassurer et soutenir ces collègues.*

*Pour ces raisons, entre autre, l'intersyndicale demande :*

*· **la tenue d'un CT exceptionnel** dans les plus brefs délais,*

- **la liste anonymée des CUI** : nombre global, localisation, date de fin de contrat c'est-à-dire leur « cartographie »,
- **l'état chiffré des coûts** de l'externalisation, du maintien de ces collègues en CDD ».

Mme la Présidente évoque le cadre de la problématique posée

Elle indique que les services de Pôle emploi ont informé l'université le 31 août 2017 de la décision de l'Etat d'opérer la suppression progressive des contrats aidés.

Elle souligne que la gouvernance de l'établissement a également reçu comme un choc l'annonce brutale de cette mesure, tant vis-à-vis des personnels concernés que des services au sein desquels ils sont appelés à travailler.

A l'Université Bordeaux Montaigne, ce sont 23 personnels en contrats aidés, travaillant au sein du Pôle Gestion financière et logistique de la Direction du Patrimoine et de la Logistique (DPIL) et au sein du Service Commun de la Documentation (SCD) qui sont directement affectés par cette mesure.

Mme la Présidente ajoute qu'en matière de recrutements en contrats aidés, les politiques varient d'un établissement à l'autre et que la situation dans ce domaine est très hétérogène au sein des universités (50 contrats aidés à l'université de Limoges ; 2 contrats aidés à l'université de Poitiers).

Ces contrats aidés recrutés pour une durée de 24 mois avec une quotité de 20 heures par semaine, bénéficiaient jusqu'à présent d'une prise en charge par le Ministère du travail oscillant entre 50% et 70% du salaire brut.

Elle précise que la Conférence des Présidents d'Universités (CPU) a sollicité un rendez-vous auprès des services du Ministère de tutelle afin de rendre les autorités attentives aux difficultés posées par cette mesure au sein des universités, compte tenu de leur situation financière et du rôle social qu'elles ont à jouer.

Dans un contexte de rigidité de la masse salariale, il paraît très difficile d'envisager la transformation de l'ensemble des contrats aidés en contrats à durée déterminée (CDD).

Dans l'immédiat, la situation appelle une réponse en urgence de l'établissement.

Dans l'appel d'offres qui va être lancé pour l'externalisation partielle du service de nettoyage, il est prévu d'insérer dans les stipulations du cahier des charges afférent une clause prévoyant la reprise par l'entreprise prestataire de personnels d'entretien en contrats aidés. Pour l'activité documentation, plusieurs hypothèses sont à l'étude. L'une d'entre elles porte sur la réduction de l'amplitude horaire d'ouverture du SCD.

Mme la Présidente ajoute que dans l'intervalle, une réunion a déjà eu lieu entre la présidence et les organisations syndicales à leur demande et une autre s'est déroulée en présence des collègues concernés pour les informer de cette situation et leur recommander de prendre contact avec les organisations syndicales. Elle précise qu'elle a également adressé un courrier au ministère concernant cette situation intenable qui nous oblige d'une part à externaliser une partie de l'entretien et d'autre part à diminuer les heures d'ouverture des bibliothèques.

Mme Lopez sollicite une réponse explicite de la présidence sur les trois points soulevés dans la demande de l'intersyndicale:

- *la tenue d'un CT exceptionnel dans les plus brefs délais,*
- *la liste anonymée des CUI : nombre global, localisation, date de fin de contrat c'est-à-dire leur « cartographie »,*
- *l'état chiffré des coûts de l'externalisation, du maintien de ces collègues en CDD ».*

Mme la Présidente répond que le CT sera destinataire de la liste anonymée des collègues en contrats aidés ainsi que de l'état chiffré des coûts de l'externalisation. Elle exclut toutefois que l'établissement puisse, en l'état, envisager la transformation des CUI en CDD.

M. Rambaud ajoute que selon les informations relevées dans la presse, il est prévu en 2018 une baisse du taux de prise en charge par l'Etat du financement des contrats aidés. Dans le secteur non marchand, ce taux passerait de 80% à 50%.

#### **Point n° 2 – Informations de la Présidente:**

Mme la Présidente avise le CA d'informations recueillies le 21 septembre 2017 en réunion de la CPU.

Elles portent sur l'annonce par M. Beretz, directeur général de la recherche et de l'innovation au secrétariat d'Etat à l'enseignement supérieur et à la recherche, d'une prévision d'augmentation des crédits de la Mission Interministérielle Recherche et Enseignement Supérieur (MIREs) (+707 millions d'euros). dans la préparation du budget 2018

Ces crédits viendraient notamment:

- financer pour partie l'augmentation de la masse salariale liée au Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et au Parcours Professionnel Carrière et Rémunération (PPCR) ;
- compenser le coût correspondant à l'exonération des droits d'inscription pour les étudiants boursiers ;
- abonder une augmentation de 5% du budget de l'Agence Nationale pour la Recherche (ANR).

Mme la Présidente informe par ailleurs le CA de la décision du réseau informel « alliance des petites et moyennes universités », créé en janvier 2014 autour de 12 universités "inquiètes quant à la politique de site initiée après la loi du 22 juillet 2013", de se constituer en la forme associative, sous le nom de l'Auref (Alliance des universités de recherche et de formation).

L'Auref regroupe 31 présidents d'université. Elle est présidée par Christine Gangloff-Ziegler, présidente de l'université de Haute-Alsace. Ce nouveau statut devrait permettre à l'Auref (anciennement alliance des petites et moyennes universités) de gagner en visibilité. Sectorielle comme la Curif (Coordination des universités de recherche intensive françaises) - qui est présidée par Jean Chambaz et qui compte 19 membres - l'Auref ne se place pas en opposition à la CPU.

Les statuts de l'AUREF vont être déposés en préfecture.

Mme la Présidente précise que la question de l'adhésion de l'Université Bordeaux Montaigne à cette association sera présentée au vote d'un prochain CA.

Mme la Présidente évoque le projet de création d'une « CPU Nouvelle-Aquitaine » qui aurait pour objet :

- de favoriser, entre les établissements du site aquitain, des relations d'entraide sur certaines thématiques ;
- de permettre une démarche concertée des établissements du site aquitain pour parler d'une seule voix avec les interlocuteurs du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, et contribuer à l'élaboration du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) dans lequel est engagée la Région Nouvelle-Aquitaine conformément aux dispositions de la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe).

### **Point n° 3 – Bilan des inscriptions (rentrée 2017/2018)**

Mme Dupuy avise le CA du bilan des inscriptions recensées pour la rentrée universitaire 2017/2018.

Sur l'application APB (Affectation Post Bac), l'établissement a enregistré 23 200 vœux en phase normale, dont près de 4 700 vœux 1, soit une hausse de +23% des vœux 1 par rapport à 2015-2016 (année comparable en terme de périmètre).

L'université compte 14 128 étudiants inscrits au 18/09/2017, soit une augmentation de 733 étudiants par rapport à la rentrée 2016 (+ 5,5%), à la même date. Cette hausse se situe essentiellement en Licence 1 et en Master 2.

Sur les 3 092 nouveaux bacheliers, 82% sont titulaires d'un bac général (45% L, 25% ES, 12% S), 11% d'un bac technologique (contre 10 % pour la moyenne académique) et 7% d'un bac professionnel (contre 4,5% pour la moyenne académique).

Les filières en tension sont les cursus LEA Anglais/espagnol, LEA anglais/japonais, LEA anglais/chinois.

En L1, l'augmentation des effectifs par rapport à l'an dernier à la même date est particulièrement forte en Lettres (+36%) et en Histoire (+31%). On note une baisse significative des inscriptions en Etudes germaniques et slaves (-32%).

Il apparaît que l'offre de formation en masters est à revoir, vu le faible nombre d'étudiants inscrits dans certains parcours de masters.

Mme Barbeyron s'enquiert des conditions de déroulement des procédures d'inscription dématérialisées et de leur incidence pour l'enregistrement des inscriptions des étudiants.

Il semble qu'aient été déplorées pour certains d'entre eux des difficultés dans l'accomplissement de leur démarche de finalisation de leurs inscriptions à l'Université Bordeaux Montaigne.

Mme Caillot répond que le retour d'informations concernant le bilan des inscriptions de cette rentrée 2017/2018 est plutôt positif. Elle indique que les difficultés mentionnées pour certains étudiants visent principalement des étudiants qui n'ont pas encore été autorisés à procéder à leur inscription pédagogique faute pour ces derniers d'avoir d'abord finalisé leur inscription administrative. Globalement le dispositif d'inscription dématérialisée s'est avéré plutôt satisfaisant.

M. Dagneau appuie les propos de Mme Caillot. En tant qu'élu étudiant UNEF, il indique avoir reçu des avis plutôt positifs lors de la semaine de pré-rentrée.

Mme la Présidente et Mme Laville tiennent à remercier M. Dagneau et le comité d'organisation pour la qualité des manifestations organisées lors de la semaine de pré-rentrée. Celle-ci a été perçue comme une « belle réussite » au sein de l'établissement.

**Point n° 4 - Projet de l'Université Bordeaux Montaigne en faveur des réfugiés et des demandeurs d'asile:**

M. Péraud et Mme Got avisent le CA de l'avancement du projet.

M. Péraud en rappelle le cadre et les objectifs.

Conformément à sa mission de référent à l'échelle du site bordelais pour l'enseignement du français langue étrangère et à sa vocation humaniste, l'Université Bordeaux Montaigne a conçu, sur la base de l'expérience acquise par le Département d'Etudes Français Langue Etrangère (DEFLE) en matière d'enseignement du français langue étrangère, un programme global destiné aux réfugiés et demandeurs d'asile.

Le DEFLE de Bordeaux est l'une des structures françaises qui accueille le plus de réfugiés et de demandeurs d'asile avec une augmentation notable depuis deux ans pour atteindre un volume – pour le seul DEFLE – de 130 à 140 inscrits annuels.

Ce projet vise à l'insertion de ce public dans la société française en lui permettant d'accéder à l'enseignement supérieur avec pour objectif une insertion professionnelle au moins équivalente à celle visée dans le pays d'origine. Il s'adresse à des personnes réfugiées et demandeurs d'asile titulaires de l'équivalent du baccalauréat ou plus.

Le projet, innovant par de nombreux aspects, a été amorcé en janvier 2017 pour une période de 6 mois mais nécessite 3 ans pour accompagner une première promotion sur la continuité de l'apprentissage du français à l'obtention d'un diplôme du supérieur vers l'insertion professionnelle.

Concrètement, le projet se décline entre les cours de FLE en présentiel et à distance, un accompagnement à la poursuite d'études supérieures avec une certification et la mise en place d'un parrainage par des étudiants de master. Il vise un accompagnement plus global en développant des liens étroits avec des partenaires institutionnels et associatifs, et propose également des outils destinés à un public plus large. Le projet comporte également un volet de formation de formateurs.

Le projet a pour objet:

- la mise en œuvre d'un accueil adapté des réfugiés ;
- la mise en place d'une formation des formateurs;
- un accompagnement des réfugiés sur le plan des sociabilités (via la médiation étudiante).

Le portage du projet est assuré par M. Péraud et Mme Got en assure la coordination.

M. Péraud précise que Mme Got participe également à un groupe de travail inter-universitaire dédié à la réflexion sur la question de l'accueil des réfugiés.

Selon Mme Got, ce groupe s'est constitué sous la désignation de réseau inter-universitaire « *Migrants dans l'enseignement supérieur* » et prévoit:

- le dépôt d'une motion pour interpeller le ministère sur les moyens alloués à ces actions, tant au ministère (interlocuteur ? Chargé de mission ?) que dans les établissements;
- la création de 4 groupes de travail, l'Université Bordeaux Montaigne assurant la co-ordination du groupe « FLE et accès aux études »;
- une réunion prévue première quinzaine de décembre à Lille avec restitution des groupes de travail;
- la création d'une page web sur le site de la CPU pour mieux communiquer sur ces problématiques.

Mme Got présente au CA le contenu du programme pilote porté par l'Université Bordeaux Montaigne en vue de la mise en œuvre d'une « *plateforme d'accompagnement des réfugiés et demandeurs d'asile dans l'enseignement supérieur* ».

Il s'agit d'une plateforme numérique d'enseignement du Français Langue Etrangère (FLE) prévue pour les réfugiés, les demandeurs d'asile et pour les formateurs associatifs.

Ce projet structure un ensemble d'actions cohérentes en partenariat avec l'ensemble des établissements du site bordelais et de la COMUE. Il est conçu en collaboration avec des associations de la métropole bordelaise.

La plateforme est prête à être lancée. Ce dispositif pourra évoluer ultérieurement pour gagner en ampleur dans une dynamique de rayonnement de l'enseignement francophone.

Mme Got souligne que le public bénéficiaire comprend des réfugiés et demandeurs d'asile qui sont le plus souvent au moins titulaires de l'équivalent du baccalauréat voire au-delà, dans leur pays d'origine. Avec le soutien du DEFLE, ils parviennent à de très bons taux de réussite aux examens universitaires sur le site aquitain (94%). Sont cités notamment 3 exemples observés à la rentrée 2017/2018 (1 admission à l'Institut des Sciences de la Vigne et du Vin de Bordeaux ; 1 admission en L3 génie électrique à l'Université de Bordeaux, 1 à Sciences Po Bordeaux).

➤ Le public bénéficiaire est réparti en groupes d'enseignement en présentiel, dans les proportions suivantes:

▪ au second semestre 2016-2017:

- 64 étudiants dans 3 groupes spécifiques débutants, (et 90 dans les autres groupes et au premier semestre);

- 16 heures de cours par semaine sur 12 semaines soit 192 heures par semestre;
- au premier semestre 2017-2018: 127 étudiants, dont 80 dans 4 groupes spécifiques.

➤ Le dispositif organise un accompagnement pédagogique numérique innovant, intégrant:

- la conception d'un dispositif d'accompagnement pédagogique en ligne, sur E-campus en complément des cours en présentiel;
- un parcours pédagogique à destination des formateurs en FLE;
- un jeu sérieux, « French Kit », qui sera lancé en novembre 2017 et disponible gratuitement.

Il est également prévu:

- une formation de formateur de 40 heures destinée aux intervenants des associations accompagnant les réfugiés et demandeurs d'asile;
- une formation « à la carte » : 3 modules indépendants. Ecrit, oral, environnement socioculturel.

Le dispositif bénéficie enfin du soutien des « *étudiants compagnons* », mis en œuvre au travers:

- du Parrainage étudiant, sur la période 2016/2017 (mobilisation des associations étudiantes pour accueillir les étudiants réfugiés et demandeurs d'asile);
- d'une convention avec le Réseau AIME en 2017-2018, dans le cadre de laquelle des étudiants compagnons de tous les établissements bordelais se porteront volontaires pour accompagner des réfugiés et des demandeurs d'asiles dans la mise en œuvre de leur projet professionnel jusqu'à leur insertion.

Sur le plan budgétaire, le projet bénéficie de plusieurs financements par les partenaires. Ainsi, pour le budget 2017/2018, pour un coût global de 203 200 €, l'établissement va recevoir 80 000 € du Conseil Régional et 10 000 € de l'Agence Universitaire de la Francophonie. Il est également en attente d'un financement de 40 000 € de Bordeaux Métropole et 37 400 € de la COMUE (prise en charge d'un IGE contractuel).

M. Garrigues salue la qualité de ce projet qui a fait l'unanimité au sein de Bordeaux Métropole. Il regrette toutefois que l'Etat ne soit pas davantage investi au soutien financier du projet.

M. Péraud évoque la possibilité, à l'avenir, d'un financement privilégié du Fonds Social Européen (FSE) au soutien des actions engagées en faveur des réfugiés et des demandeurs d'asile.

Mme Giacomotto-Charra s'enquiert des possibilités existantes d'accompagnement des enfants migrants scolarisés dans le second degré. Elle indique avoir été alertée par des collègues enseignants de l'enseignement secondaire du peu de moyens mis à leur disposition pour aider ces enfants en difficulté (1 heure d'enseignement de français tous les 15 jours).

Elle demande si l'Université Bordeaux Montaigne, en lien avec le Rectorat, entend(ent) proposer des actions de soutien en direction des réfugiés scolarisés en établissements d'enseignement du second degré.

Mme la Présidente indique ne pas exclure cette possibilité.

Mme Laville observe que dans le 1<sup>er</sup> degré, il existe des enseignants spécialisés qui interviennent auprès des élèves migrants pour renforcer leur apprentissage de la langue et de la culture françaises. Elle précise que pour étendre ce type de projet, toutes les bonnes volontés sont bienvenues et invite à une collaboration active.

M. Péraud ajoute qu'il est envisageable pour l'établissement de proposer aux intervenants du second degré une formation des formateurs à l'enseignement du FLE.

M. Merpillat assure qu'il portera à l'attention du Recteur et des inspecteurs pédagogiques de l'académie la problématique évoquée de l'accompagnement à l'apprentissage du français des enfants migrants scolarisés dans le second degré.

## **Point n°5 – Bilans 2016/2017 de l'action des Vice-président & chargés de mission**

### **5.1 – Bilan de la VP déléguée au numérique**

Mme Mathon présente le bilan 2016/2017 de la politique numérique de l'Université Bordeaux Montaigne.

#### **▪ Du point de vue des actions menées en interne:**

Il a été procédé à la définition d'un « Schéma directeur du numérique » dont les premiers éléments ont été mis en œuvre sur l'année 2017.

Des améliorations méthodologiques ont été apportées en termes de conduite et de suivi des projets numériques dont la mise en place et la tenue des premiers comités stratégiques et comités opérationnels.

#### **▪ Du point de vue des actions menées sur le plan extérieur:**

Mme Mathon évoque les liens tissés avec les partenaires extérieurs de l'université dans le domaine numérique, notamment au sein de la commission numérique de la COMUE, avec notamment la mise en place du CPER numérique.

Elle indique qu'au niveau régional et national, certains chantiers importants ont été également mis en œuvre comme la participation de l'université aux discussions sur la labellisation du projet de la Nouvelle-Aquitaine pour le datacenter régional, ou encore les discussions portant sur la gouvernance du Mésocentre.

Mme Mathon cite également, en termes d'innovation pédagogique, l'ouverture du bâtiment K, récemment rénové, qui offre aux usagers différents services numériques.

Enfin, elle évoque certains des projets pédagogiques en cours (PILATES) ou pratiquement achevés (Mon French Kit) ainsi que la rénovation de l'organisation de la Formation à Distance (FAD), qui associe tous les acteurs de la FAD pour renforcer la qualité des enseignements

dispensés et parvenir à l'élaboration d'un modèle de rémunération des formateurs plus équilibré, plus incitatif.

M. Garrigues demande s'il est envisagé la mise en place d'un réseau des anciens étudiants de l'université (alumni) dans le cadre de la politique numérique de l'Université Bordeaux Montaigne. Il souligne que cette pratique est communément observée dans de nombreuses universités.

Mme la Présidente et Mme Laville confirment que cela reste à développer au sein de l'Université Bordeaux Montaigne, cette pratique n'étant relevée, en l'état, que dans certaines formations (notamment pour les étudiants inscrits en licence Information-Communication à l'ISIC; ou au sein de l'IJBA, comme évoqué par M. Simon).

Mme Gaillard demande s'il serait possible de « *stabiliser l'environnement de la FAD* » en termes de limitation des modifications apportées d'une année sur l'autre à la plateforme d'apprentissage E-Campus utilisée pour assurer les enseignements de FAD.

Elle note que ce dispositif a connu des modifications consécutives sur les 3 dernières années universitaires. Cela ne facilite pas la prise en main de cette application par les utilisateurs, qui sont contraints, chaque année, de se familiariser avec une version nouvelle du site.

M. Parello observe que la version actuelle du site est plus facile d'utilisation que les versions antérieures.

Mme Mathon confirme l'intention de stabiliser l'environnement de la FAD pour les années à venir.

S'agissant de l'ouverture du bâtiment K, Mme Barbeyron demande si les collègues du département des Arts sont satisfaits des nouveaux locaux qui leur ont été attribués.

Elle rappelle les réserves exprimées à ce sujet lors de l'approbation du projet de requalification du bâtiment K.

M. Leeman répond que ces locaux spécifiques n'ont pas encore été livrés et qu'il n'est donc pas possible, à la date du présent CA, de se prononcer sur la qualité de ces nouvelles installations.

Mme la Présidente et Mme Laville indiquent que le bâtiment K a bien été ouvert à la rentrée 2017/2018 mais qu'il n'a pas encore été inauguré. Cette inauguration sera prochainement organisée sur le site de l'Université Bordeaux Montaigne.

## **5.2 – Bilan de la VP déléguée aux Ressources Humaines (RH)**

Mme Lawrance présente le bilan 2016/2017 de la politique RH de l'université.

Elle indique que ce bilan est le résultat d'un travail collectif, impliquant, outre la VP RH, l'ensemble des acteurs RH de l'université, dont le DGS, la DRH, les responsables de pôles à la DRH, la chargée de mission à l'action sociale etc...

Elle tient à les remercier de leurs contributions au soutien de la politique RH.

Au nombre des actions menées en termes de politique RH, Mme Lawrance cite:

- la formalisation d'un statut des élus des représentants de personnels ;
- un cadrage de la Cdisation des agents non titulaires (ANT);
- la définition d'une procédure pour le mouvement interne des personnels au sein de l'université et l'élaboration d'un règlement intérieur pour le fonctionnement de la Commission Paritaire d'Etablissement (CPE);
- la poursuite de la démarche de cartographie des emplois et des compétences ;
- les travaux engagés pour la mise en œuvre du dispositif RIFSEEP ;
- la mise en œuvre d'un meilleur suivi des enseignants arrivant à l'université.

Mme Lawrance évoque ensuite les objectifs poursuivis pour l'année universitaire 2017/2018:

- mise en place d'un meilleur suivi de l'exécution des contrats de travail des ANT ;
- l'élaboration d'une charte de gestion des ANT (enseignants et Biatss), qui sera proposée au vote du CA normalement en mars-avril 2018 ;
- la mise en œuvre de nouvelles actions de formation continue proposées en direction des personnels dans le domaine de la gestion des conflits au travail ;
- l'amélioration de la qualité de vie au travail, au travers de l'adoption d'une charte de la déconnexion et du renforcement du pôle d'action sociale de l'université ;
- la mise en œuvre d'un schéma directeur des RH à partir de décembre 2017 ;
- l'installation du comité de déontologie ;
- l'engagement d'une réflexion sur la question de mise en place du télétravail à l'université
- la gestion du dossier relatif à la notation des enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur (ce point demeurant en attente de la publication de la circulaire ministérielle d'application devant préciser les conditions de mise en œuvre de la réforme de la notation des enseignants du second degré).

Mme Giacomotto-Charra évoque l'intérêt qu'il y aurait pour l'université à envisager le déploiement du télétravail y compris pour les personnels d'enseignement, de manière à assurer une plus grande continuité du service.

#### **Point n °6 – Comité électoral consultatif**

Il est proposé au CA d'adopter une modification des articles 11.3 et 12.1 des statuts de l'Université Bordeaux Montaigne visant à mettre le comité électoral consultatif en conformité avec les dispositions en vigueur du code de l'éducation, dans sa version telle que modifiée par le décret n°2017-610 du 24 avril 2017.

Ces dispositions prévoient l'obligation pour les universités de modifier la composition de leur Comité électoral Consultatif, celle-ci devant être fixée dans les statuts (ou dans le règlement intérieur) de l'université.

Conformément aux dispositions précitées, sont proposées les modifications suivantes:

A l'article 11.3 des statuts de l'université:

« Conformément à l'article D.719-3 du code de l'éducation, le président d'université est responsable de l'organisation des élections. Il prend toutes les mesures pour faciliter la participation aux élections des personnes en situation de handicap.

➤ Pour l'ensemble des opérations d'organisation, il est assisté d'un Comité Electoral Consultatif (CEC), composé des membres suivants:

• Président du CEC

- le président d'université, ou son représentant désigné par lui, qui préside le CEC et participe aux réunions de cette instance.

• Membres permanents du CEC:

- un représentant de chaque liste élue au conseil d'administration, pour chacun des collèges électoraux, désigné par et parmi les membres du conseil d'administration dans les collèges électoraux correspondants ;

- un représentant désigné par le Recteur d'Académie ;

- en période électorale, un représentant délégué de liste pour chaque liste participant aux élections considérées, désigné par elle parmi ses candidats, au moment du dépôt de candidatures.

- le directeur général des services ou son représentant désigné par lui ;

- le responsable des affaires juridiques.

• Invités aux réunions du CEC

Le Président du CEC peut inviter à assister aux réunions du comité toute personne dont il souhaite le concours.

S'agissant des élections dans les conseils de composantes UFR, IUT Bordeaux Montaigne, IJBA, leurs directeurs et les responsables administratifs sont invités permanents des réunions du comité électoral consultatif portant sur l'organisation des élections dans leurs composantes.

➤ Le CEC est saisi pour avis des décisions du président d'université relatives au déroulement du processus électoral, telles que portant:

- sur la fixation du nombre de bureaux de vote, de leurs implantations et de leurs horaires d'ouverture (cf. article D.719-28 du code de l'éducation) ;

- sur le constat de l'inéligibilité d'un candidat (cf. article D.719-24 du code de l'éducation).

➤ Le comité se réunit sans condition de quorum. Un procès-verbal est établi à l'issue de chaque réunion du comité.

Au dernier alinéa de l'article 12.1 des statuts:

« Pour l'ensemble des opérations d'organisation, il est assisté d'un Comité Electoral Consultatif, dont la composition est fixée au titre III – article 11.3 des présents statuts ».

➤ Les modifications proposées aux articles 11.3 et 12.1 des statuts de l'Université Bordeaux Montaigne sont soumises au vote du CA:

Votants : 32

Nombre de voix exprimées : 32

Abstentions : 0

Blancs : 0

Contre : 0

Pour : 32

➔ **Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les modifications relatives à la composition du Comité Electoral Consultatif telles qu'apportées aux dispositions des articles 11.3 et 12.1 des statuts de l'Université Bordeaux Montaigne.**

**Point n °7 – Création d'un régime indemnitaire spécifique pour les lauréats du dispositif « Mobilité internationale » de l'IDEX Bordeaux**

Il est proposé au CA d'approuver l'instauration d'un régime indemnitaire spécifique pour les lauréats du dispositif «mobilité internationale » de l'Idex Bordeaux.

Cette proposition renvoie à un programme spécifique de l'Idex Bordeaux.

L'Idex Bordeaux a mis en place un programme de soutien dans le cadre du dispositif « *Promotion des carrières: mobilité internationale - Volet 1: chercheurs et enseignants-chercheurs* ».

L'Idex souhaite soutenir ce projet sous la forme d'un financement complémentaire en aide à sa mobilité (comme prévu par le dispositif). Ce financement peut aller jusqu'à 1 500 € brut par mois.

L'université de Bordeaux (UB), porteur de l'IDEX Bordeaux, ne pouvant verser des primes de mobilités à des personnels non-UB, et vu l'intérêt de cette mobilité, il est proposé au CA de l'Université Bordeaux Montaigne d'approuver la création d'un régime indemnitaire spécifique en faveur des lauréats du dispositif « Promotion des Carrières : mobilité internationale des chercheurs et enseignants-chercheurs ».

Le montant de ce régime indemnitaire spécifique sera calé sur le montant de la prime de mobilité.

➤ La proposition de création d'un régime indemnitaire spécifique en faveur des lauréats du dispositif « Promotion des Carrières : mobilité internationale des chercheurs et enseignants-chercheurs » est soumise au vote du CA:

Votants : 32

Nombre de voix exprimées : 32

Abstentions : 0

Blancs : 0

Contre : 0

Pour : 32

**➤ Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la création d'un régime indemnitaire spécifique en faveur des lauréats du dispositif « Promotion des Carrières : mobilité internationale des chercheurs et enseignants-chercheurs ».**

**Point n °8 – Plan d'Actions 2017/2018 relatif au Contrôle Interne Comptable et Financier (CICF)**

Mme Laville présente le plan d'actions 2017/2018 relatif au CICF, avec le concours de M. Danède, contrôleur de gestion de l'Université Bordeaux Montaigne.

Le CICF a pour objet d'identifier les risques existants en terme comptable et financier pour la bonne gestion de l'établissement et de proposer en regard des actions de maîtrise de ces risques. Ces risques intègrent les risques afférents à la qualité de la comptabilité budgétaire et les risques afférents à la soutenabilité de la programmation budgétaire et de son exécution.

La démarche de CICF repose sur les principes de recensement et de hiérarchisation des risques. Les services de l'Université sont invités à recenser des risques comptables et financiers et ils peuvent être enrichis par le/les référents contrôle interne ou par des actions d'autodiagnostic sur certains processus à enjeux

Le CICF donne lieu à l'élaboration d'une cartographie des risques et d'un plan d'action.

Les risques sont hiérarchisés collectivement au sein du comité de gouvernance suivant une grille de cotation puis intégrés dans une cartographie des risques ;

Le plan d'action, qui en découle, présente les actions décidées, les acteurs responsables, les échéances. Il est soumis au vote du CA.

Pour cette année 2017/2018, 8 nouveaux risques ont été identifiés et plusieurs actions ont été identifiées pour y remédier.

Au nombre des actions inscrites au plan, il est notamment prévu:

- l'élaboration par les services de l'université d'un échéancier prévisionnel des heures mises en paiement en fin d'année afin de limiter l'aléa financier lié au rythme de paiement des heures complémentaires ;
- une ouverture de l'établissement après la période de Noël prévue dans le calendrier de clôture des comptes, compte tenu des contraintes nouvelles sur la fin d'exercice comptable ;
- la mise en place d'une nouvelle procédure d'inventaire des biens, en lien avec la désignation d'un référent par service, compte tenu des enjeux liés à la qualité de la connaissance de notre patrimoine mobilier.

Mme Laville indique que M. Danède se tient à disposition des conseillers pour toute demande d'information relative au CICF.

➤ En l'absence de question formulée en séance, le plan d'actions 2017/2018 relatif au CICF est soumis au vote du CA :

Votants : 32

Nombre de voix exprimées : 32

Abstentions : 0

Blancs : 0

Contre : 0

Pour : 32

**➤ Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le plan d'actions 2017/2018 relatif au Contrôle Interne Comptable et Financier (CICF).**

### **Point n° 9 – Calendrier de clôture d'exercice 2017**

Mme Mendiboure présente le calendrier de clôture d'exercice 2017.

Le calendrier de clôture proposé tient compte à la fois des contraintes réglementaires liées notamment à l'entrée en vigueur du décret GBCP qui impose désormais une clôture réelle des opérations budgétaires et comptables au 31 décembre et des dispositions du plan d'action du contrôle interne de l'établissement.

Ce calendrier prévoit notamment:

- la transmission à la DRH des fiches de liquidation d'heures complémentaires pour prise en compte sur paie de décembre 2017 fixée au 8 novembre;
- une date limite de dépôt des congés de fin d'année et du calendrier d'expression du droit d'option en matière de CET fixée au 30 novembre ;
- la transmission à l'agence comptable des derniers ordres de recettes de l'exercice au 21 décembre. Si la date du 21/12 ne peut être respectée : possibilité de réaliser ces opérations le 26/12 ou 27/12 matin pour traitement le 27/12 à l'agence comptable ;
- dernières saisies des certifications de service fait avant fermeture / et dernières validations ou mises à jour des Engagements Juridiques fixées au 22 décembre. A défaut possibilité de réaliser ces opérations les 26/12 et 27/12.

Le vote du compte financier (COFI) relatif à l'exercice budgétaire 2017 est prévu à l'ordre du jour du CA du 23 février 2018.

Elle rappelle que le BREC n°1 de l'exercice 2017 n'a pas pu être adopté en CA du 11 juillet 2017 faute d'un nombre suffisant d'administrateurs présents en séance (cf. article R.719-68 du code de l'éducation « en matière budgétaire, le conseil d'administration délibère valablement si la moitié des membres en exercice est présente »).

Elle renouvelle ses observations tenant à l'importance de la participation des administrateurs aux séances du CA et de la confirmation de leur présence auprès de la DGS.

Elle précise que l'adoption du BREC n°1 2017, initialement différée à la séance de CA du 13 octobre 2017, sera finalement inscrite à l'ordre du jour du CA du 20 octobre 2017.

Mme Giacomotto-Charra déplore ce nouveau report de date qui n'est pas compatible avec les engagements qu'elle a déjà pris pour le 20 octobre 2017.

Elle indique avoir réservé dans son agenda l'échéance du 13 octobre 2017 comme date de la prochaine séance du CA pour laquelle elle s'est rendue disponible.

Pour le 20 octobre 2017, il lui est impossible de se libérer compte tenu de sa participation à un colloque dans le cadre d'un déplacement en mission.

Mme Gaillard estime qu'il paraît difficile de concilier l'objectif d'atteinte du quorum physique en CA avec le choix de la présidence de reporter successivement les dates de réunion de cette instance.

Mme Laville répond qu'il n'est pas possible de tenir le CA pour le 13 octobre 2017 compte tenu d'éléments d'information relatifs notamment aux dépenses de masse salariale parvenus récemment en interne (dont l'information tardive du choix de certains enseignants de ne plus solliciter leur départ en retraite pour la rentrée 2017/2018 ou divers aléas de rentrée) auxquels il faut ajouter de grandes difficultés que connaissent les services financiers en raison d'un outil problématique

Le BREC unique cette année devant intégrer de nombreux ajustements, le document afférent ne sera pas prêt pour présentation devant le CA à la date du 13 octobre 2017.

Mme Laville souligne l'importance attachée à la confirmation de la présence physique des administrateurs qui sont invités à répondre effectivement aux sollicitations de la DGS.

M. Rambaud évoque la possibilité, à titre exceptionnel, de lancer un sondage doodle en direction des administrateurs pour convenir d'une date permettant d'assurer effectivement le quorum physique lors du prochain CA.

➤ Le calendrier de clôture d'exercice 2017 est soumis au vote du CA :

Votants : 32

Abstentions: 0

Nombre de voix exprimées : 32

Blancs: 0

Contre: 0

Pour : 32

➤ ***Le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité, le calendrier de clôture d'exercice 2017.***

#### **Point n° 10 – Additif n°2 aux tarifs 2017/2018 :**

Il est proposé au CA d'approuver l'additif n°2 aux tarifs 2017/2018.

Cet additif comporte plusieurs modifications des tarifs TOEIC/TOEFL décidées par ETS Global, l'entreprise « propriétaire » de ces tests.

Il prévoit également des modifications des tarifs du DEFLE pour les cours du jour et les cours du soir.

Il fixe un tarif pour le loyer d'un logement de fonction du SIGDU.

Il prévoit enfin des tarifs spécifiques pour les réfugiés et demandeurs d'asile qui s'inscrivent au DAEU.

➤ L'additif n°2 aux tarifs 2017/2018 est soumis au vote du CA :

Votants : 32

Abstentions: 0

Nombre de voix exprimées : 32

Blancs: 0

Contre: 0

Pour : 32

☞ ***Le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité, l'additif n°2 aux tarifs 2017/2018.***

#### **Point n° 11 – Additif à la politique d'amortissement**

Il est proposé au CA d'approuver un additif à la politique d'amortissement en vigueur à l'Université Bordeaux Montaigne.

Cet additif a pour objet de fixer la durée d'amortissement du château d'eau et des forages à 40 ans.

➤ L'additif proposé à la politique d'amortissement est soumis au vote du CA :

Votants : 32

Abstentions: 0

Nombre de voix exprimées : 32

Blancs: 0

Contre: 0

Pour : 32

☞ ***Le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité, l'additif à la politique d'amortissement de l'Université Bordeaux Montaigne, tel que prévoyant de fixer la durée d'amortissement du château d'eau et des forages à 40 ans.***

#### **Point n° 12 – Sorties d'inventaire**

##### 12.1 - Pour information du CA:

Mme Mendiboure informe le CA de plusieurs opérations de sortie de l'inventaire, portant sur des biens totalement amortis représentant une valeur initiale de 53 886,711 € (dont 13 821,76 € de Financement Extérieur de l'Actif), prises en application de la délibération du CA du 8 avril 2016 donnant délégation à la Présidente pour accepter ou refuser les sorties d'inventaire des immobilisations totalement amorties d'un montant d'acquisition unitaire inférieur ou égal à 3 000 €.

##### 12.2 - Pour approbation du CA:

Il est proposé au CA d'approuver la sortie de l'inventaire d'un ensemble de matériels informatiques, représentant une valeur d'achat de 7 742,26 € et une valeur résiduelle de 827,55 €.

➤ La sortie de l'inventaire d'un ensemble de matériels informatiques, représentant une valeur d'achat de 7 742,26 € et une valeur résiduelle de 827,55 est soumise au vote du CA :

Votants : 32

Abstentions: 0

Nombre de voix exprimées : 32

Blancs: 0

Contre: 0

Pour : 32

**➤ Le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité, la sortie de l'inventaire d'un ensemble de matériels informatiques, représentant une valeur d'achat de 7 742,26 € et une valeur résiduelle de 827,55.**

#### **Point n° 13** - Admissions en non-valeur

Mme Mendiboure informe le CA de plusieurs admissions en non-valeur décidées par la Présidente pour un montant total de 40,34 €, dans le cadre de la délibération du CA du 8 avril 2016 portant délégation de pouvoirs à l'endroit de la Présidente.

#### **Point n° 14** - Don

Mme la Présidente informe le CA d'une décision prise par cette dernière sur le fondement de la délégation de pouvoirs en vigueur du CA, par laquelle elle a approuvé l'acceptation d'un don de 700 € reçu en espèces de la part du représentant de la Communauté des Gens du Voyage installés illégalement sur un espace universitaire sur la période mai/juin 2017.

Mme Gaillard appelle à la vigilance sur un tel procédé qui doit demeurer exceptionnel. Il importe en effet d'éviter que l'Université Bordeaux Montaigne par la voie d'acceptation d'un don de cette nature, n'en vienne tacitement à autoriser ce qui demeure une occupation illicite du domaine public universitaire.

M. Rambaud observe que l'occupation illégale du domaine public universitaire par les gens du Voyages est une réalité déplorée par l'établissement depuis près de 30 ans.

Malgré l'ensemble des mesures mises en œuvre tant pour prévenir que pour faire cesser ces occupations sans titre, l'université reste confrontée de manière récurrente à la présence irrégulière des gens du voyage sur son site.

#### **Point n° 15** - Honoris causa

Mme la Présidente indique qu'il est proposé l'attribution par l'Université Bordeaux Montaigne du titre de docteur honoris causa à une personnalité exceptionnelle de nationalité étrangère.

La personnalité proposée est, en l'espèce, Mme Michaëlle Jean.

Mme la Présidente évoque le parcours de cette personnalité.

Mme Michaëlle Jean a étudié la littérature comparée à l'université de Montréal avant de travailler au sein d'un groupe d'aide aux femmes victimes de violences conjugales. Elle est ensuite devenue journaliste, d'abord à la Société Radio-Canada puis à CBC Television, où elle a animé des émissions en français et en anglais. Après son passage remarqué dans le monde des médias, elle s'est tournée vers la politique. De septembre 2005 à septembre 2010, elle a exercé les fonctions de 27<sup>ème</sup> gouverneure générale du Canada, la 3<sup>ème</sup> femme à occuper ce poste après Jeanne Sauvé et Adrienne Clarkson. Elle a été désignée par consensus secrétaire générale de la Francophonie le 30 novembre 2014 lors du XV<sup>e</sup> Sommet de la francophonie à Dakar, devenant ainsi la première femme nommée à ce poste.

La proposition d'attribution par l'Université Bordeaux Montaigne du titre de docteur honoris causa à Mme Michaëlle Jean est soumise au vote du CA restreint aux enseignants-chercheurs. Ce dernier approuve, à l'unanimité, l'attribution du titre de docteur honoris causa à Mme Michaëlle Jean.

Mme la Présidente indique que le titre de docteur honoris causa de l'Université Bordeaux Montaigne sera décerné à Mme Michaëlle Jean lors d'une cérémonie officielle qui devrait normalement se dérouler le 30 janvier 2018.

➤ La demande d'approbation de l'attribution du titre de docteur Honoris Causa à Madame Michaelle JEAN est soumise au vote du CA Restreint aux Enseignants-Chercheurs :

Votants : 16

Abstentions: 0

Nombre de voix exprimées : 16

Blancs: 0

Contre: 0

Pour : 16

**➤ Le Conseil d'Administration, en formation restreinte aux enseignants-chercheurs, émet un avis favorable unanime pour l'attribution du titre de docteur Honoris Causa à Madame Michaelle JEAN.**

#### **Point n° 16- Conventions**

Information est donnée au CA de la de la signature des nouvelles conventions de coopération internationale avec l'université de Laval (Québec-Canada), l'université de Niamey (Niger), la Bibliothèque Nationale du Pérou et l'université de Cincinnati (Ohio 6 Etats-Unis).

#### **Point n° 17- Questions diverses**

Mme Giacomotto-Charra s'enquiert des évolutions observées en matière d'accueil à l'université des Etudiants Apprentis Professeurs (EAP) recrutés par l'Etat dans le cadre de contrats d'apprentissage.

M. Simon répond que l'accueil d'une nouvelle promotion d'EAP est, pour l'instant, gelée, dans l'attente des éléments de clarification escomptés de la part du gouvernement, que ce soit du point de vue financier comme du point de vue du contenu de cet apprentissage (en termes notamment de sensibilisation des EAP à certaines thématiques intéressant le métier d'enseignant, telles que le paysage institutionnel de l'Education Nationale, les règles d'hygiène et de sécurité à observer au sein des établissements d'enseignement, la psychologie de l'enfant).

M. Simon déplore un financement insuffisant et hétérogène du dispositif, donnant lieu à des politiques à géométrie variable selon les Rectorats et les Régions.

Il regrette également l'absence de mention du « CFA » dans les stipulations des contrats d'EAP ainsi que l'absence de clause prévoyant un engagement de l'étudiant apprenti à se présenter aux concours d'enseignement auxquels il est supposé se préparer.

Mme Giacomotto-Charra demande si le gel des EAP a une incidence sur les contrats EAP en cours d'exécution.

M. Simon répond que ces contrats ne sont pas remis en cause pour les cohortes existantes d'EAP

Il est évoqué la question de la pratique du tirage au sort pour l'admission post-bac en 1<sup>ère</sup> année de licence.

Mme Caillot répond que cette pratique n'a pas été usitée en cette rentrée 2017/2018 pour l'admission en L1 à l'Université Bordeaux Montaigne.

L'ensemble des points de l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

Fait à Pessac, le 22 septembre 2017.

La Présidente,

*Signé*

Hélène VELASCO-GRACIET.